

point à ce que les biens du clergé reçoivent une autre application que celle qui est appliquée par la loi. Je regarde, Messieurs, que les biens du clergé, tant séculier que régulier, sont une hypothèque spéciale pour les créanciers de l'Etat, et j'assure le congrès et la nation entière que tant que j'aurai l'honneur d'être ministre des finances, on ne donnera à ces biens que l'application marquée par la loi." (Séance du 17.)

Le bruit a circulé, même en France, que M. Carrasco fondait tout son système financier sur la prochaine dévolution des propriétés séquestrées aux créanciers de l'Etat. Ainsi, il achèverait par une espèce de déposition de bilan ou livraison d'indemnités forcées, l'œuvre, jusqu'à ce jour si difficile, de la vente des biens de l'Eglise. On voit donc par là que le parti modéré est encore justement suspect de mépris, dans le fond, ces droits de l'Eglise dont il a fait tant de fracas dans la dernière année du gouvernement d'Espartero.

Cependant, ne nous pressons pas de condamner le ministre sur les termes de la déclaration que nous venons de transcrire. En étudiant ces termes, on peut, si l'on veut, se persuader que, tout en respectant la loi précédemment émise, sur la confiscation et la vente des biens ecclésiastiques, M. Carrasco n'entend pas se hâter de l'exécuter, et que, comptant sur une favorable et prochaine transaction de la part du Saint-Siège, il espère faire légitimer son projet à Rome avant d'entrer dans la réalisation. Le prompt envoi d'un chargé d'affaires à la cour pontificale peut donner crédit à cette interprétation.

L'Espagne se trouve dans une situation religieuse fort différente de celle de la France. Chez nos voisins, la foi de Rome est universellement approuvée, crue, pratiquée : elle est encore à un titre incontesté, la religion de l'Etat. Il faut donc exiger du gouvernement de l'Espagne autre chose qu'un inertie respect ou une sacrilège indifférence : le gouvernement espagnol doit à l'Espagne des lois catholiques, au même titre que le gouvernement français nous doit, à nous, nation de plusieurs cultes et de plusieurs symboles de foi, des lois de liberté religieuse.

Du reste, la vigilance des catholiques en Espagne ne s'assoupit pas au milieu même des perplexités terribles auxquelles donne lieu la situation politique. Plusieurs sénateurs ecclésiastiques ont interpellé le cabinet à peine formé sur la misère dans laquelle le trésor laisse les communautés religieuses et le clergé. Le ministre a donné la plus formelle assurance qu'on paierait dorénavant les religieuses sur les premiers deniers de l'Etat, de préférence à tout autre ayant droit sur les mêmes fonds de l'Etat. Parmi les sénateurs qui ont pris la parole dans cette circonstance (séance du 12), nous remarquons avec plaisir le nom du jeune administrateur ecclésiastique de Tolède, qui plaide chaudement les intérêts des religieuses. M. Golfanguer, c'est son nom, abdique ainsi un passé douteux, ou plutôt, il faut croire qu'il l'éclaire en entrant désormais dans une voie où son talent prépare un utile défenseur de l'orthodoxie. Nous le disons : c'est pour nous un signe de bonne augure, et nous applaudissons à son interpellation.

Il parlait spécialement au nom des communautés religieuses situées dans le ressort de l'archevêché de Tolède, dont il est administrateur.

"Les expositions continuelles que l'on m'adresse, disait-il, les clameurs que les religieuses de cet archevêché et d'autres endroits me font tous les jours parvenir de mille manières, me consternent, tiennent mon esprit plongé dans l'angoisse et l'affliction, sans qu'il me soit possible d'écarter un seul instant ce souvenir de ma pensée. Je sais telle communauté composée, comme il paraît naturel, de personnes jeunes et vieilles, faibles et robustes, malades et bien portantes, mais toutes délicates, à cause du sexe et de la condition, qui a passé plusieurs jours consécutifs sans autres aliments que des légumes, manquant même de pain ; et, ce qui est encore plus triste, plus douloureux, privée des médicaments et des secours nécessaires pour ses malades. Mais, dépourvue de tout secours humain, cette communauté en a reçu visiblement du ciel dans les moments de la plus grande désolation, de la plus profonde affliction. On m'a parlé d'une religieuse qui, n'ayant plus aucun objet de valeur dont elle pût se défaire, s'est vue enfin privée de son pauvre lit : elle l'a fait vendre pour se procurer, par ce triste et déplorable moyen, la nourriture d'un jour au prix du repos nécessaire de la nuit. Je pourrais, en m'étendant, rapporter une multitude de faits de cette espèce et faire à ce sujet d'amères réflexions ; je pourrais rappeler de quelle manière les religieuses ont été privées de leurs biens ; quelle était la nature de ces biens, en vertu de quels titres légitimes et sacrés elles les possédaient ; mais je n'en ferais pas et je fatiguerais trop l'attention du sénat."

Le ministre a fait une réponse aussi concluante que l'interpellation était vive et éloquente. M. Golfanguer s'est montré satisfait.

Un autre incident a marqué cette séance. Un sénateur, M. Arce, a demandé au ministre si les religieuses seraient payées sur les fonds provenant de la confiscation de leurs biens ; le ministre a répondu que le principe de la centralisation des revenus publics s'opposait à ce mode de paiement. M. Arce a persisté, déclarant que la justice voulait qu'on procédât de la manière qu'il indiquait ; le ministre a maintenu sa déclaration.

Nous répétons que les intentions du cabinet actuel sur le chapitre des relations de l'Etat avec l'Eglise, ne se sont point encore clairement manifestées. Il nous est donc permis d'espérer presque autant que de craindre.

Ne passons pas sous silence la conduite de la députation provinciale de Teruel, corps électif qui a su mériter dans ce pays l'estime et l'approbation des catholiques. Dans deux adresses présentées à la reine et aux cortès, la députation de Teruel expose les besoins du clergé et invoque du gouverne-

ment le secours qui a été garanti par la loi. Le langage le plus catholique se fait entendre dans cette manifestation de la pensée populaire :

"Madame, dit la députation à la reine, un nouveau règne inspire toujours de grandes craintes ou de grandes espérances ; mais V. M. est sans doute destinée par le ciel, après l'horrible tempête que nous venons de traverser, à calmer les passions, à concilier les esprits, à amoindrir les haines, à assurer l'empire à l'obéissance à la loi, etc., et surtout à rendre à la religion catholique, qui est celle de V. M. et de tous les espagnols, son éclat et sa splendeur : protégez et honorez ses ministres, ainsi que le fit cette illustre Isabelle aux souvenirs si glorieux, et dont le nom seul, porté par V. M., fait revivre de si flatteuses et de si douces espérances. Isabelle-la-Catholique vit aussi des jours de tempête comme V. M. Cette grande reine rendit la paix et le calme aux Espagnols ; nous qui vivons aujourd'hui, nous attendons de V. M. un semblable bienfait. Cette femme illustre fut douce pour l'erreur et sévère contre le crime ; nous espérons que les mêmes vertus brilleront dans V. M. ; que la clémence et la justice s'enlacent sur votre sceptre. Isabelle-la-Catholique réconcilia entre eux les Espagnols, dont les cœurs étaient alors comme aujourd'hui ulcérés par toute la fureur, toute la rage que laissent après elles les discordes civiles ; nous espérons que V. M. attirera tous les Espagnols dans son sein ; par une loi d'oubli perpétuel pour toutes les erreurs passées, par une loi d'union, de concorde, de véritable réconciliation, par une amitié aussi sincère et aussi cordiale qu'en aient jamais vu les siècles. Cette femme immortelle mérita le surnom de Catholique, qu'elle transmit à ses augustes successeurs ; nous espérons que V. M. conservera intact ce fleuron si glorieux ; qu'elle marquera et immortalisera les premiers jours de son règne en dotant l'Eglise et ses ministres, d'accord avec le Souverain-Pontife, d'une manière solide et indépendante de l'autorité civile en rappelant aussi autour de son trône et dans le giron de la patrie tous les évêques et prêtres exilés, ainsi que tous les autres espagnols qui pour un motif politique quelconque se trouvaient éloignés d'elle : ils sont tous, Madame, les enfants de V. M. ; c'est ainsi et de ce nom si doux qu'étaient appelés tous les espagnols par cette première Isabelle, dont nous prions le ciel que V. M. reproduise en elle-même les vertus et la piété pour la félicité de la monarchie.

Tels sont, Madame, les vœux de la députation provinciale de Teruel, lorsqu'elle félicite V. M., la voyant enfin assise sur le trône de Rocarède et de St. Ferdinand.

"Teruel, 29 novembre 1843."

TURQUIE.

Résultats de la propagande protestante chez les Nestoriens de la Turquie.

— On sait comment la rivalité imprudente des missionnaires américains et anglicans a attiré sur les tribus indépendantes des Nestoriens du Kurdistan tous les maux d'une guerre désastreuse. Le collège que les premiers avaient construit à grands frais au centre des montagnes, les promesses faites par les seconds d'une protection efficace, dès qu'on aurait reconnu la suprématie de l'archevêque de Cantorbéry, la correspondance active qu'entretenaient les uns et les autres avec le patriarche Mar-Chimon, habile à spéculer tour à tour sur leur prosélytisme généreux, tout cela avait éveillé la jalousie ombrageuse des Musulmans, qui les cernent de toutes parts.

Curdes, et avides de pillage, ils attendaient avec impatience l'occasion de réduire ces chrétiens, qui n'avaient encore jamais cédé aux attaques de leurs ennemis. La force des Nestoriens était l'unité de leur esprit patriotique soutenu par l'énergique amour de la liberté, et la division devait les perdre comme elle a perdu et perdra toute nation livrée à ce sens réprouvé.

Mar-Chimon, chef spirituel des Nestoriens, et aussi leur généralissime quand ils prenaient les armes, eut un différend avec l'émir des Hekkaris, puissante tribu des Curdes, occupant les montagnes septentrionales de l'ancien Niphate. Pour l'attaquer avec avantage, il s'unit secrètement avec un autre seigneur curde, son neveu et son compétiteur, puis se mettant à la tête de la tribu nestorienne des Tiyaris, il le surprend et le force à se dessaisir de l'autorité. En vain l'émir demande grâce, il ne peut fléchir le patriarche.

Alors il se réfugia près du gouverneur de Djézirah, Baderkhan-Bey, homme entreprenant et connu dans toutes ces contrées par l'implacable haine qu'il porte aux chrétiens. Baderkhan-Bey, informé que le désordre désunit les *meliks* ou chefs des Tiyaris, accueille avec bienveillance le fugitif, part soudain avec sa garde, toute composée d'une élite de cavaliers curdes, et fond à l'improviste sur la tribu nestorienne. Comme une partie des Tiyaris tenait pour l'émir et ne voulait pas reconnaître son neveu, la résistance fut presque nulle. Mais Baderkhan-Bey, sans faire de distinction entre les partisans et les amis de l'émir, passe au fil de l'épée les hommes et retient captifs les enfants et les femmes. Puis, avec un riche butin, il retourne à Djézirah.

Toutefois, il leur avait nommé un nouveau gouverneur ; mais les Nestoriens ne tardèrent pas à se soulever contre lui et ils l'assiégèrent dans sa forteresse. A cette nouvelle, Baderkhan-Bey revient, attaque avec la même impétuosité les Tiyaris, et cette fois le sang coula encore avec plus d'abondance. On évalue à trois mille huit cents le nombre des chrétiens qui perdirent la vie dans l'attaque et après le combat. Tous les *meliks* ont été égorgés, et le reste des femmes et des plus jeunes enfants a été traîné en esclavage.

Le patriarche Mar-Chimon, après avoir vu une partie des siens périr, a